
Numéro de l'intervention: 155-2011
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 18.04.2011
Déposée par: Zuber (Moutier, PSA) (porte-parole)
Cosignataires: 0
Urgente: Non 09.06.2011
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: CHA

Votation populaire portant sur les propositions de l'Assemblée interjurassienne

Selon certaines informations parues dans la presse, la question d'une votation populaire portant sur les travaux de l'Assemblée interjurassienne fait l'objet de négociations entre les gouvernements de Berne et du Jura. Avant de se déterminer, le Conseil-exécutif a décidé de requérir l'avis du Conseil du Jura bernois. Dans ce contexte, je prie le gouvernement de répondre aux questions suivantes.

1. Outre celui du Conseil du Jura bernois, le Conseil-exécutif tiendra-t-il compte de l'avis des conseils municipaux de la ville de Bienne et de la commune d'Evilard et du Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne qui, dans une prise de position commune, se sont dits « convaincus qu'il appartient à la population du Jura et du Jura bernois de décider de son avenir » ?
2. Le rapport Schuler consacrée aux éventuelles conséquences pour Bienne d'un départ du Jura bernois du canton de Berne sera-t-il versé au dossier et transmis à la Députation et à l'Assemblée interjurassienne ? Quel a été le coût, tout compris, de ce rapport pour le canton ?
3. Le gouvernement confirme-t-il les propos du conseiller d'Etat Bernhard Pulver, membre de la DAJ, qui a affirmé que « le canton de Berne resterait bilingue même sans le Jura bernois » ?
4. En commandant une étude concernant Bienne, le Conseil-exécutif a accordé une importance particulière à cette commune. Le gouvernement est-il disposé à accorder la même importance à la ville de Moutier (citée dans l'Accord du 25 mars 1994) et à l'avis de ses autorités ? Tiendra-t-il compte du fait que, dans cette ville, les partisans d'une votation populaire dépassent les rangs des partis autonomistes et que des personnalités comme la présidente de la Délégation bernoise à l'AIJ ou des élu(e)s du nouveau parti Interface à l'exécutif et au législatif s'y sont déclarés favorables ?
5. La proposition de l'AIJ, qui pourrait être soumise au peuple, propose de faire de Moutier la capitale d'un nouvel Etat cantonal. Le Conseil-exécutif ne considère-t-il pas, qu'à des fins de formation de l'opinion, il serait justifié de commander une nouvelle étude portant sur l'impact socio-économique et politique d'un tel statut pour Moutier, sa région et l'ensemble du Jura bernois (emplois tertiaires, poids politique, attractivité, ...) Dans l'affirmative, le gouvernement est-il disposé à prendre contact dans ce sens avec les autorités prévôtoises ?

